

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2015

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 29 avril 2015 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 juin 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 juin 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 78,57% de l'actif total au 30 juin 2015.

Tunis, le 30 juillet 2015

Le Commissaire aux Comptes :
Générale d'Expertise & de Management -GEM
Abderrazak GABSI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin-15	30-juin-14	31-déc-14
ACTIF				
Portefeuille-titres :	3.1	2 019 621	1 935 803	1 836 615
- Actions et droits rattachés		1 917 351	1 935 803	1 732 312
- Titres OPCVM		102 270	-	104 303
Placements monétaires et disponibilités :		547 848	492 014	471 471
- Placements à terme	3.2	201 979	-	-
- Disponibilités		345 869	492 014	471 471
Débiteurs divers (sommes à l'encaissement)		3 000	12 250	-
TOTAL ACTIF		2 570 469	2 440 067	2 308 086
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.3	8 616	7 845	7 970
Autres créditeurs divers	3.4	62 776	8 028	16 298
Total passif		71 392	15 873	24 268
ACTIF NET				
Capital		2 471 389	2 423 151	2 267 726
Capital en nominal :	3.5	2 725 500	3 025 700	2 673 700
- Capital début de période		2 673 700	3 035 900	3 035 900
- Émission en nominal		308 100	1 136 100	1 690 300
- Rachat en nominal		-256 300	-1 146 300	-2 052 500
Sommes non distribuables de la période	3.6	-254 111	-602 549	-405 974
Sommes distribuables :		27 688	1 043	16 092
- Sommes distribuables de la période	3.7	27 638	1 026	16 075
- Sommes distribuables de l'exercice clos		-	-	-
- Report à nouveau		50	17	17
Actif net		2 499 077	2 424 194	2 283 818
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 570 469	2 440 067	2 308 086

ÉTAT DE RÉSULTAT		Période du	Période du	Période du	Période du	Exercice
(Montants exprimés en dinars)	Notes	01/04 au	01/01 au	01/04 au	01/01 au	clos le 31
		30/06/2015	30/06/2015	30/06/2014	30/06/2014	décembre
						2014
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	59 846	59 846	38 161	38 161	92 354
- Dividendes des actions		55 564	55 564	33 938	33 938	88 131
- Revenus des titres OPCVM		4 282	4 282	4 223	4 223	4 223
Revenus des placements monétaires	4.2	3 646	8 548	1 342	1 354	2 874
Total des revenus des placements		63 492	68 394	39 503	39 515	95 228
Charges de gestion des placements	4.3	-8 616	-16 559	-7 845	-15 928	-31 680
Revenus nets des placements		54 876	51 835	31 658	23 587	63 548
Autres charges d'exploitation	4.4	-11 845	-23 374	-11 762	-23 298	-46 900
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		43 031	28 461	19 896	289	16 648
Régularisation du résultat d'exploitation		-861	-823	3 116	737	-573
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PÉRIODE		42 170	27 638	23 012	1 026	16 075
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		861	823	-3 116	-737	573
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		272 743	393 240	-86 992	133 967	350 859
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-132 014	-233 128	-30 542	-141 250	-224 510
Frais de négociation de titres		-3 015	-6 953	-1 366	-3 084	-4 365
RÉSULTAT NON DISTRIBUTABLES		137 714	153 159	-118 900	-10 367	121 984
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		180 745	181 620	-99 004	-10 078	138 632

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
(Montants exprimés en dinars)						
VARIATION DE L'ACTIF NET	Résultat d'exploitation	43 031	28 461	19 896	289	16 648
	RÉSULTANT DES OPÉRATIONS					
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	272 743	393 240	-86 992	133 967	350 859
D'EXPLOITATION	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	-132 014	-233 128	-30 542	-141 250	-224 510
	Frais de négociation de titres	-3 015	-6 953	-1 366	-3 084	-4 365
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Distribution de dividendes	-16 042	-16 042	-16 969	-16 969	-16 969
	Souscriptions :					
	- Capital	308 100	308 100	411 000	1 136 100	1 690 300
	- Régularisation des sommes non distribuables	-32 540	-32 540	-81 293	-196 601	-304 482
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-	-	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-1 360	-1 360	170	-3 977	1 435
	Rachats :					
	- Capital	-177 300	-256 300	-419 600	-1 146 300	-2 052 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	18 910	31 244	66 558	188 860	360 965
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	477	-	-	-	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	499	537	2 946	4 714	-2 008
	VARIATION DE L'ACTIF NET	281 489	215 259	-136 192	-44 251	-184 627
	ACTIF NET	En début de période	2 217 588	2 283 818	2 560 386	2 468 445
En fin de période		2 499 077	2 499 077	2 424 194	2 424 194	2 283 818
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	25 947	26 737	30 343	30 359	30 359
	En fin de période	27 255	27 255	30 257	30 257	26 737
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	85,466	85,417	84,381	81,308	81,308
	En fin de période	91,692	91,692	80,12	80,12	85,417
TAUX DE RENDEMENT		7,99%	8,05%	-4,39%	-0,77%	5,74%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU 30 JUIN 2015

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Noura 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 juin 2015, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à leur juste valeur pour les titres non admis à la côte. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Evaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTES N°3 RELATIVES AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/06/2015	Plus ou moins- values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 636 885	1 889 577	252 692	75,611	-
- ARTES	21 000	169 787	159 558	-10 229	6,385	0,055
- ATB	10 000	50 312	46 240	-4 072	1,850	0,010
- ATL	51 729	165 705	140 289	-25 416	5,614	0,207
- ATTIJ BANK	8 000	160 753	220 376	59 623	8,818	0,020
- BEST LEASE	30 000	63 000	51 630	-11 370	2,066	0,100
- BNA	19 000	225 749	240 692	14 943	9,631	0,059
- BT	10 000	108 500	105 080	-3 420	4,205	0,007
- CITYCARS	7 303	95 058	102 103	7 045	4,086	0,054
- EURO-CYCLE	6 222	125 104	153 329	28 225	6,135	0,115
- LANDOR	990	7 425	5 620	-1 805	0,225	0,021
- ENNAKL	21 000	234 559	237 720	3 161	9,512	0,070
- ONE TECH HOLDING(AA)	7 000	45 500	50 386	4 886	2,016	0,013
- SAH	12 000	115 770	137 964	22 194	5,521	0,027
- SFBT	9 000	69 663	238 590	168 927	9,547	0,009
OPCVM :		104 277	102 270	-2 007	4,092	-
- POS	1 000	104 277	102 270	-2 007	4,092	0,027
Droits :		27 362	27 774	412	1,111	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- SAHDA15 1/5	12 000	27 000	27 600	600	1,104	0,027
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,032
- SVDS3	11 428	114	114	-	0,005	0,056
- TJDSO	4 500	45	-	-45	-	0,030
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 768 524	2 019 621	251 097	80,814	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS A TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/06/2015	% de l'actif net
Compte placement BNA	200	200 000	1 979	201 979	8,08
Total en Dinars	200	200 000	1 979	201 979	8,08

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
Gestionnaire (BNA Capitaux)	8 322	7 551	7 673
Dépositaire (BNA)	294	294	297
Total en Dinars	8 616	7 845	7 970

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
Commissaire aux comptes	4 443	4 443	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	203	169	191
Achat en bourse (sommes à régler)	55 350	-	-
Autres (*)	2 780	3 416	7 147
Total en Dinars	62 776	8 028	16 298

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
Capital début de période :			
- Montant en nominal	2 673 700	3 035 900	3 035 900
- Nombre de titres	26 737	30 359	30 359
- Nombre d'actionnaires	140	141	141
Souscriptions réalisées :			
- Montant en nominal	308 100	1 136 100	1 690 300
- Nombre de titres	3 081	11 361	16 903
Rachats effectués :			
- Montant en nominal	-256 300	-1 146 300	-2 052 500
- Nombre de titres	-2 563	-11 463	20 525
Capital fin de période :			
- Montant en nominal	2 725 500	3 025 700	2 673 700
- Nombre de titres	27 255	30 257	26 737
- Nombre d'actionnaires	135	138	140

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
Sommes non distribuables	151 863	-18 108	178 467
Résultat non distribuable de la période :	153 159	-10 367	121 984
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	393 240	133 967	350 859
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-233 128	-141 250	-224 510
- Frais de négociation de titres	-6 953	-3 084	-4 365
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-32 540	-196 601	-304 482
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	31 244	188 860	360 965
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-405 974	-584 441	-584 441
Total en Dinars	-254 111	-602 549	-405 974

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

	30 juin 2015	30 juin 2014	31 décembre 2014
Résultat d'exploitation	28 461	289	16 648
Régularisation lors des souscriptions d'actions	- 1 360	-3 977	1 435
Régularisation lors des rachats d'actions	537	4 714	- 2 008
Total en Dinars	27 638	1 026	16 075

NOTES N°4 RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
Dividendes des actions	55 564	55 564	33 938	33 938	88 131
Revenus des titres OPCVM	4 282	4 282	4 223	4 223	4 223
Total en Dinars	59 846	59 846	38 161	38 161	92 354

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
Revenus du compte placement à terme BNA	2 963	5 915	-	-	-
Revenus du compte bancaire BNA	683	2 633	1 342	1 354	2 874
Total en Dinars	3 646	8 548	1 342	1 354	2 874

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
Rémunération du Gestionnaire	8 322	15 974	7 551	15 343	30 500
Rémunération du Dépositaire	294	585	294	585	1 180
Total en Dinars	8 616	16 559	7 845	15 928	31 680

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
Primes et indemnités	4 488	8 926	4 488	8 926	18 000
Jetons de présence	3 366	6 695	3 383	6 729	13 569
Redevance CMF	594	1 141	539	1 096	2 179
Honoraires du Commissaire aux comptes	2 234	4 443	2 234	4 443	8 960
Autres (frais de publication)	1 163	2 169	1 118	2 104	4 192
Total en Dinars	11 845	23 374	11 762	23 298	46 900

NOTE N°5 AUTRES INFORMATIONS**Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure les fonctions du Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser le montant de souscription des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT.